

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

République Française

\_\_\_\_\_  
Département  
de la Vendée

\_\_\_\_\_  
Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

\_\_\_\_\_  
Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil :**  
47

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 44**

**DELIBERATION**  
**n° 2021 - 3 - 16**

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°1 au marché 2019-106  
Approbation d'un avenant n°1 au marché 2020-  
063, réalisation d'une nouvelle station d'épuration  
sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Dans le cadre du chantier de réalisation de la station d'épuration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il apparaît nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'ouvrage, d'apporter des modifications au marché conclu le 3 août 2020 avec le groupement d'entreprises SOURCES / CNR Construction pour un montant de 15 420 000 € HT.

Il conviendrait ainsi d'ajouter par avenant n°1 les travaux supplémentaires suivants :

- Réalisation du cloisonnement du bassin tampon pour un montant de 232 359 € HT incluant la prolongation du délai d'exécution des travaux de 4 semaines ;
- Mise en place d'un revêtement PEHD de 5 mm au lieu de 2 mm sur les ouvrages de pré traitement pour une plus-value de 68 677,77 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la passation d'un avenant n°1 d'un montant de 301 036,77 € HT portant le montant du marché 2020-063 Réalisation d'une station d'épuration sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie à 15 721 036,80 € HT soit une augmentation de 1,95 % du marché de base.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,  
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1 2, L. 2194-1 5,  
R. 2194-2, et R. 2194-7,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-05-11 en date du 13 juin 2019, autorisant le lancement d'une consultation concernant la réalisation des réseaux de transfert dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,  
Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 15 juin 2020,**

**Vu le marché n° 2020-063 « Réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie » conclu avec le groupement d'entreprises SOURCES / CNR Construction,  
Vu le projet d'avenant n°1,**

**Vu les crédits inscrits au budget annexe Assainissement,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,**

**Vu le rapport,**

**Considérant l'intérêt d'apporter les modifications techniques présentées au rapport et nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché public n° 2020-063 « Réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie », d'un montant de 301 036,77 € HT ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 correspondant.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 AVR. 2021
- de l'affichage le : 15 AVR. 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 15 AVR. 2021

**Givrand, le 13 avril 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

